

Nouveaux Fonds, argent neuf

Claude Gauvreau

Avec le remaniement des trois fonds de recherche au Québec, amorcé il y a quelques mois, c'est tout le paysage du financement de la recherche qui désormais se transforme. En effet, les mandats des trois organismes ont été redéfinis. L'ancien Fonds FCAR devient le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) et l'ancien Conseil québécois de la recherche sociale (CRQS) devient le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC). Quant au Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ), il garde le même nom mais voit son mandat s'élargir.

Pour connaître les changements actuels et à venir, nous avons parlé avec une personne on ne peut mieux placée, Mme Louise Dandurand, présidente-directrice générale du nouveau Fonds de la recherche sur la société et la culture.

De nouvelles zones de juridiction

Pour Louise Dandurand, la mission de chacun des trois organismes n'a pas fondamentalement changé. Il s'agit toujours de promouvoir et d'aider financièrement la recherche et la diffusion des connaissances dans des domaines spécifiques, tout en soutenant la formation de chercheurs. Le plus grand changement, précise-t-elle, concerne la répartition des zones de juridiction entre les trois fonds de recherche. «L'ancien FCAR couvrait tant les sciences humaines que les sciences naturelles. Désormais, le FQRNT concentrera son aide dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie. Par ailleurs, l'aide à la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des cycles supérieurs et aux personnes effectuant des recherches postdoctorales qui, autrefois, relevait uniquement du FCAR, devient une responsabilité commune à chacun des fonds de recherche.»

En ce qui concerne le FQRSC, explique Mme Dandurand, il soutiendra la recherche dans les vastes domaines des sciences sociales et humaines, de même que dans ceux de l'éducation, de la gestion, des arts et des lettres. «Enfin, ajoute-t-elle, le Fonds de la recherche en santé ne sera plus confiné au bio-médical mais appuiera l'ensemble de la recherche dans le champ de la santé, y compris la recherche fondamentale clinique et épidémiologique, la recherche en santé publique et celle sur les services de santé. Son mandat s'apparente tout à fait à celui des Instituts de recherche en santé du Canada.» Évidemment, chacun des fonds devra établir et favoriser tout partenariat nécessaire, notamment avec les universités, l'industrie, les institutions à caractère culturel, les établissements du réseau de la santé, ainsi que les ministères et les organismes publics et privés concernés.

Faire connaître son expertise

Vous êtes chercheur et vous voulez nouer de nouvelles collaborations, ou encore vous voulez attirer de nouveaux étudiants? Sachez que le Répertoire de la recherche publique du Québec (<http://www.repertoire-recherche.gouv.qc.ca>) peut vous aider à faire connaître votre expertise. Plus de 3 400 chercheurs québécois ont maintenant leur place dans cette vitrine internationale. Il suffit de remplir un formulaire CV, disponible dans les sites des trois Fonds de recherche du Québec :

Fonds de la recherche en santé du Québec : <http://www.frsq.gouv.qc.ca>

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture : <http://www.fqrsq.gouv.qc.ca>

Fonds québécois de la recherche sur les sciences naturelles et le génie : <http://www.fcarnat.gouv.qc.ca>

Pour des questions ou des commentaires, on peut communiquer avec Julie Gaudreau, chargée de projets : tél. (514) 873-2114 #237; courriel : jgaudreau@FRSQ.gouv.qc.ca

Cap sur l'interdisciplinarité

Un autre changement majeur concerne la volonté d'encourager les chercheurs à formuler leurs demandes de subvention non plus selon leur appartenance disciplinaire mais selon l'objet de leur recherche. «Ainsi, souligne Mme Dandurand, le Fonds sur la société et la culture pourrait financer un projet dont l'objet de recherche serait l'influence de la toxicomanie sur la détérioration de la santé physique et mentale, peu importe que les chercheurs soient psychologues ou sociologues. Par ailleurs, au fur et à mesure qu'une recherche se développera, il sera possible pour les chercheurs de frapper à la porte de l'un ou l'autre des organismes. Par exemple, une équipe en environnement qui s'intéresserait aux répercussions écologiques des gaz à effet de serre pourrait recevoir au départ un financement du Fonds sur la nature et les technologies et, leur réflexion évoluant, s'intéresser par la suite à des aspects plus sociaux ou démographiques pour recevoir alors une aide du Fonds sur la société et la culture.»

Avec ce partage des juridictions par objet de recherche, l'accent sera mis sur l'interdisciplinarité et les regroupements inter-universitaires et intersectoriels de chercheurs. «Il s'agit de correspondre le mieux possible à ce qui se fait de plus en plus en matière de recherche au Québec. L'interdisciplinarité, les collaborations et le réseautage sont porteurs d'avenir. Évidemment, il faut éviter de forcer les regroupements qui ne seraient pas naturels. Il n'est pas obligatoire que deux groupes de recherche en économie, de deux universités différentes, se fondent en un seul regroupement si leur objet et leur problématique de recherche sont radicalement différents.»

De telles orientations pourraient-elles pénaliser la recherche individuelle? Selon Mme Dandurand, il faut comprendre que par tradition, et cela ne changera pas, les organismes subventionnaires québécois remplissent des fonctions complémentaires à celles des organismes fédéraux qui, eux, offrent des programmes aux chercheurs individuels. «Mais dans le Fonds société et culture, précise-t-elle, nous prévoyons créer une place pour des projets de recherche individuels dans la mesure où ceux-ci présentent un caractère novateur manifeste.»

Faciliter la vie des chercheurs

L'enveloppe globale pour le financement de la recherche au Québec sera plus élevée qu'auparavant, en particulier pour les bourses de maîtrise et de doctorat, mais pas autant que le laissent espérer les promesses gouvernementales. C'est la santé qui obtient la plus grosse part du gâteau avec un budget de 78 millions \$, contre 42 millions \$ pour la société et la culture et 31 millions \$ pour la nature et les technologies. Fait à noter, le Fonds société et culture investit davantage dans ces domaines de recherche au Québec que le CRSH qui, pour sa part, leur consacre environ 27 millions \$. À souligner également que près de 48 % de l'enveloppe budgétaire du Fonds société et culture est réservée aux bourses de maîtrise et de doctorat.

Les procédures et les règles de financement de la recherche seront simplifiées, d'affirmer Mme Dandurand. «Dans certains cas, des petits programmes seront éliminés, d'autres seront amalgamés, et les délais pour envoyer les demandes de subventions seront prolongés. L'objectif consiste à se donner plus de souplesse, à faciliter la vie des chercheurs pour qu'ils passent moins de temps à préparer leurs demandes et à se doter d'un meilleur système d'évaluation.» Enfin, la synergie et la concertation entre les trois organismes seront accrues. Au cours de la prochaine année, des programmes d'aide conjoints pourront être établis afin de soutenir des projets de recherche qui se trouveraient à l'interface de différents champs disciplinaires. On pourra aussi faire appel à l'expertise de l'un ou l'autre des fonds dans les protocoles de gestion et d'évaluation des demandes. Un comité permanent, composé des directeurs scientifiques des trois organismes, a d'ailleurs été créé afin de renforcer la concertation et éviter que certains projets ne tombent entre deux chaises.

L'opération d'harmonisation de la programmation des trois organismes et le partage des domaines devraient être complétés d'ici la fin janvier, a conclu Mme Dandurand.

L'UQAM, le 28 janvier 2002